



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>
www.la-fps.fr

Paris le 07.05.2018

Communiqué de presse

La FPS premier syndicat représentant les PADHUE alerte la tutelle sur l'urgence de régulariser la situation d'environ plus de 3000 praticiens à diplôme hors Union Européenne exerçant en France sur des statuts précaires et dont l'avenir devient plus qu'incertain.

Malgré les services rendus depuis plus de 05ans, voire plus pour certains et la reconnaissance par leur aîné du travail remarquable qu'ils fournissent dans différentes structures, ces chevilles ouvrières des établissements publics n'auront plus le droit de poursuivre leur fonction après 2018.

La FPS a, depuis 20 ans, axé ses revendications sur l'excellence et le mérite. L'intégration de plus de 11000 PADUE en est la preuve en apportant un bol d'air au manque alarmant et croissant de praticiens en France loin d'être comblé par l'augmentation du numerus clausus et les médecins de l'Union Européenne.

En France il y aura 30% de départ à la retraite à partir de 2020 dans un contexte de déserts médicaux et environ 12 500 postes de Praticien hospitalier vacants !!!

Pour les PADHUE : La nouvelle procédure PAE (maintenant ancienne) s'est arrêtée définitivement en 2017 pour la liste C et la seule possibilité d'obtenir la plénitude d'exercice reste le concours en Liste A (500 postes environ /an) uniquement pour les nouveaux venus en France !

La FPS réitère ses revendications :

Il s'agit de permettre aux PADHUE exerçant en France depuis au moins 5 ans de poursuivre leur activité en étant totalement intégrés dans le système de santé par une procédure pérenne. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous passer de médecins compétents déjà formés et exerçant depuis plusieurs années mais ne pouvant être lauréats de la PAE car n'ayant pas les conditions requises ou ayant échoué avec parfois 14 à 15 de moyenne en liste A.

- Il faudra augmenter le nombre de postes pour le concours de la liste A (800).
- Instaurer un examen pour les candidats compétents ayant au moins 5 ans d'exercices en France, suivi d'une commission multipartite d'autorisation d'exercice.
- Cibler les postes dans certaines régions en manque de médecins.

La FPS voit une occasion historique de proposer à la tutelle une participation active à l'effort national par une procédure d'autorisation d'exercice exigeante certes mais encore plus équitable et plus utile à notre système de santé.

Le conseil d'administration FPS

FPS: 6 rue des hirondelles 91420 MORANGIS

Secrétariat 06.60.21.78.15 Δ Contact-Presses : 06.63.07.22.34 Fax: 01.69.41.50.20